

LINGUISTIQUE ET GRAMMAIRES DU FRANÇAIS

par Fernand BENTOLILA
Université René-Descartes, Paris

In this paper I study how the results of linguistics could be integrated into a grammar of the French language. I use my experience in the conception of a French grammar as a contributor to the Grammaire fonctionnelle du français edited by André Martinet, and in the teaching of French grammar at the Université René-Descartes of Paris. I first examine three French grammars and then give some suggestions about how I would conceive a grammar if I had to write one.

Dans cet article, j'étudierai comment on peut intégrer les acquis de la linguistique dans l'élaboration d'une grammaire. J'ai préféré restreindre ma réflexion au français pour mettre à profit une double expérience : ma participation aux recherches pour la *Grammaire fonctionnelle du français* d'André Martinet¹ et l'enseignement de grammaire française que je dispense depuis 10 ans à l'Université René-Descartes. Je commencerai par une lecture critique de grammaires françaises pour recenser les acquis de la linguistique qu'on y a intégrés; et je terminerai par quelques suggestions sur la façon dont je concevrais une grammaire si j'avais à en faire une.

1. LECTURE CRITIQUE DES GRAMMAIRES

J'ai sélectionné trois ouvrages : *Le bon usage de Grevisse*², la *Grammaire méthodique du français* de Riegel, Pellat et Rioul³ et la *Grammaire fonctionnelle du français* d'André Martinet.

1. Paris, Didier, 1979, 276 p.

2. Paris, Duculot, 12^e édition refondue par André Goosse, 1991, 1 768 p.

3. Paris, PUF, 1994, XXIII-646 p.

1.1. *Le bon usage de Grevisse*

Même une institution vénérable comme le Grevisse, ça bouge, ça change, et en mieux car cet ouvrage intègre certains acquis de la linguistique. Il suffit pour s'en rendre compte, de comparer la 11^e édition (1980) et la 12^e édition (1991). Bien sûr, il ne s'agit pas d'un changement radical. Mais, par-ci par-là, une classe disparate devient moins disparate, un ensemble hétérogène devient plus homogène, un segment compté comme unité est ravalé à son statut subalterne de variante. D'ailleurs dans l'avant-propos de l'édition de 1991, le reviseur André Goosse revendique explicitement ce souci de refléter « les conceptions nouvelles en matière de linguistique ». Mais l'orientation théorique générale n'a pas changé. Je ne prendrai qu'un exemple, celui des pronoms indéfinis (§ 705-736). On trouve regroupées dans ce chapitre des unités très disparates comme *autrui, on, personne, rien, néant, le même, l'un... l'autre, maints, nul*. Or il est possible, sans trop s'écarter de la tradition, de mettre un peu d'ordre dans cette « partie du discours ». Pour cela il faut d'abord éliminer les unités vieillies comme *néant, maints et nul*; puis ranger ailleurs les anaphoriques comme *l'un... l'autre, le même*, le quasi-nom propre *autrui* et le pronom personnel indéfini *on*. Les unités qui restent peuvent alors se répartir en deux classes aux compatibilités homogènes : celle des pronoms quantitatifs et celle des pronoms indépendants⁴.

1.2. *La Grammaire méthodique du français*

Un survol rapide de cet ouvrage pourrait nous faire croire qu'il a intégré bien des acquis de la linguistique. On y trouve définies des notions comme la commutation, le monème, l'amalgame, la neutralisation, les six fonctions de Jakobson; on y trouve aussi des allusions à Guillaume. Quelle que soit l'estime que j'ai pour cet ouvrage, je dirais qu'il est exemplaire pour illustrer ce qu'il ne faut pas faire en matière d'intégration. On a l'impression d'un véritable patchwork où l'on recense un savoir encyclopédique, d'une juxtaposition de points de vue ou de concepts opératoires qui passent aux oubliettes après avoir été définis. On

4. Voir André Martinet, *Grammaire fonctionnelle du français*, § 2.58 à 2.66.

s'en rendra compte en lisant le chapitre consacré aux pronoms interrogatifs (titre au pluriel). On ne nous donne pas la liste des unités mais la liste des « formes du pronom interrogatif » : on est donc passé du pluriel au singulier comme si tout cela était équivalent. Et, dans cette « liste des formes », sont données aussi bien des unités qui s'opposent comme *qui / que* que des variantes conditionnées d'une même unité comme *que / quoi / qu'est-ce qui*.

On pourrait faire une remarque analogue à propos du chapitre intitulé « les pronoms relatifs » où on ne justifie pas ce pluriel par une liste comprenant effectivement plusieurs unités. Là encore, on ne tranche pas entre unités et variantes. La seule unité susceptible de s'opposer à *qui* serait *lequel*; or on sait qu'en français courant cette opposition est inexistante.

Pour rendre compte de faits morphologiques, les auteurs ont recours à la neutralisation qu'ils utilisent de façon erronée : « l'opposition entre le masculin (*le*) et le féminin (*la*) de l'article défini ne se manifeste qu'au singulier : elle est neutralisée au pluriel qui ne présente que la forme *les* indifférenciée quant au genre⁵ ». En phonologie, on parle de neutralisation quand deux phonèmes (donc deux unités distinctives qui s'opposent par ailleurs) cessent de s'opposer dans certains contextes. On a tenté de transposer cette notion dans l'étude des unités significatives (monèmes)⁶. Mais dans le passage cité on n'a affaire ni à des phonèmes ni à des monèmes. En français en effet, le masculin ou le féminin ne représentent aucun choix indépendant du nom : une fois qu'il a décidé de dire *table*, le locuteur n'est plus libre de choisir tel genre par opposition à tel autre; le féminin est contraint et la variante *la* de l'article défini est entraînée mécaniquement (*la table*). Donc *le* et *la* ne s'opposent pas comme pourraient le faire deux monèmes : ces segments ne font que refléter l'appartenance du nom noyau (*table*) à l'un ou l'autre des deux sous-ensembles morphologiques où se rangent les noms du français, à savoir le sous-ensemble des noms masculins et le sous-ensemble des noms féminins. En d'autres termes, il s'agit là d'un phénomène purement morphologique — l'existence de deux variantes de signifiant dif-

5. Page 535, note 2.

6. Voir Fernand Bentolila, La neutralisation de monèmes, *La linguistique*, vol. 28-1, 1992, p. 121-128.

férenciées pour l'article défini quand le nom noyau est singulier, et d'une seule variante indifférenciée quand le nom noyau est pluriel.

1.3. *La Grammaire fonctionnelle du français*

La *Grammaire fonctionnelle du français* est une référence privilégiée pour nous car, d'une part, le maître d'œuvre André Martinet est un théoricien important et, d'autre part, la théorie qu'il applique nous étant bien connue, nous pouvons apprécier si elle est bien intégrée ou non.

Quand on relit cette grammaire 17 ans après sa parution, on constate que ce qui fait encore sa force et son originalité, c'est son orientation théorique clairement affichée et appliquée.

Les avantages d'une telle démarche apparaissent immédiatement. On traite avec des unités dégagées par commutation. On distingue bien entre unités et variantes. On range dans une même classe les unités dotées des mêmes compatibilités⁷ et qui sont en rapport d'exclusion mutuelle⁸; et ces critères même garantissent l'homogénéité de la classe. On cesse d'associer des phénomènes qui ne sont pas de même statut comme par exemple le genre et le nombre. On cesse de trouver un sens à des subjonctifs qui ne font pas l'objet d'un choix. On met de l'ordre dans les classes disparates de la grammaire traditionnelle comme les conjonctions de coordination, les adverbes ou les pronoms indéfinis. On regroupe ensemble articles et déterminants grammaticaux du nom. Rappelons aussi que Martinet et les chercheurs de son équipe avaient fait le détour par la description de langues orales sans tradition grammaticale : ce dépaysement permet de porter ensuite un regard neuf sur le français.

On peut néanmoins faire trois reproches à la *Grammaire fonctionnelle du français* :

— Tout d'abord, on regrettera que Martinet ait sacrifié à la tradition sur la question des modes verbaux et qu'il ait com-

7. On entend par compatibilité la possibilité pour les unités d'entretenir des relations entre elles, soit à titre de déterminant soit à titre de déterminé.

8. Il y a exclusion mutuelle entre deux unités quand la présence de l'une dans la chaîne interdit la présence de l'autre; par exemple, *le* exclut *un* comme déterminant du nom : * *le un chien*.

pliqué inutilement la présentation du système verbal en créant la classe de la vision.

- Le deuxième reproche tient peut-être aux impératifs de la collection dans laquelle l'ouvrage a été publié : André Martinet, dans certains cas épineux, a été contraint de trancher sans expliciter les problèmes qui se posaient, sans montrer les difficultés qui bloquaient l'application des principes théoriques, sans amorcer de discussion. Par exemple, pour définir les pronoms démonstratifs (§ 2.41), il n'a pas recours à des compatibilités (de classe à classe), mais à des relations avec des déterminations spécifiées qui sont en l'occurrence des « syntagmes introduits par *de* ou *que* », « une proposition relative ou une expansion nominale introduite par *de* »⁹. Traitant des pronoms relatifs (§ 2.51), la *Grammaire fonctionnelle du français* pose deux unités *qui* et *lequel*, sans donner des exemples où les deux segments commutent avec différence de sens, c'est-à-dire sans faire la preuve qu'on a bien affaire à deux unités¹⁰. Au § 2.59, la *Grammaire fonctionnelle du français* inclut *tous* dans les pronoms quantitatifs, en s'appuyant sur le contenu sémantique de cette unité qui n'a pourtant pas les mêmes compatibilités que les autres membres de la classe.
- Le troisième reproche, c'est la rédaction trop dense : le style est analogue à celui d'un article pour revue savante.

2. QUELQUES SUGGESTIONS PERSONNELLES

2.1. Si j'avais à faire une grammaire je choisirais la même orientation théorique que la *Grammaire fonctionnelle du français* et j'essaierais de corriger les défauts que j'ai signalés.

2.2. Certaines rédactions « traditionnelles » d'André Martinet sont dues au désir de rester accessible au lecteur moyen. Donc il peut y avoir contradiction entre l'exigence de cohérence théorique et le souci de ne pas décourager le lecteur. Je crois que, lorsqu'on rencontre ce type de conflit, il vaut mieux trancher

9. Ce chapitre serait clarifié si, au lieu de considérer *celui* comme un pronom démonstratif, on en faisait un support de détermination qui ne devient démonstratif qu'après l'adjonction de *-ci* ou de *-là*.

10. En français, si on met à part *quiconque* (relatif indéfini sans antécédent), on n'a qu'un seul relatif *qui* (avec ses variantes conditionnées *que*, *quoi*, *dont*, *lequel*, etc.).

en faveur de la rigueur et de la cohérence, mais en faisant un effort accru vers la clarté et la simplicité de la rédaction.

Il ne faut pas croire que cette intégration des acquis de la linguistique va compliquer obligatoirement les résultats de l'analyse. Dans certains cas une recherche sans concession peut d'elle-même aboutir à des résultats plus simples que ceux de la grammaire traditionnelle (par exemple dans le cas du système verbal du français); on s'aperçoit alors que ce qui fait peur, ce n'est pas la complexité mais la nouveauté.

2.3. Ce choix d'une orientation théorique ne doit rien avoir de trop rigide.

D'une part, nous nous apercevons souvent que des descripteurs partant des mêmes principes théoriques arrivent à des résultats différents. Ces divergences proviennent de l'application de ces principes à des données concrètes. La définition du monème est claire mais la *Grammaire fonctionnelle du français* voit deux monèmes dans *chanterait* (futur + vision décalée) alors que pour ma part je n'en vois qu'un (conditionnel). Jorge Morais Barbosa voit deux monèmes dans le portugais *cantara* (passé + antérieur) alors que je serais enclin à y voir une unité simple.

Parfois, c'est le bon sens qui nous pousse à ne pas appliquer la théorie de façon trop mécanique : par exemple, doit-on tenir compte de toutes les compatibilités ou bien en sélectionner les plus importantes?¹¹ Pour illustrer ce problème plus simplement, je prendrai d'abord un exemple en français : la plupart des descripteurs intègrent *quel* dans la classe des déterminants grammaticaux du nom avec les articles, les déictiques, les possessifs et les indéfinis. Pourtant, *quel* présente la possibilité de fonctionner comme prédicat à copule : *quel est ton nom?* Ceci le distingue des autres membres de sa classe, mais ce n'est pas une raison pour le ranger dans une autre classe car il faut privilégier dans un premier temps la compatibilité avec la classe des noms — et aussi l'exclusion mutuelle — dans un souci de simplicité et de didactique.

Dans ma *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*¹² je rangeais, dans la même classe des modalités nominales du type *kul*, des

11. Je voudrais remercier ici Denis Costaoeuc dont les questions pertinentes (sur ma description du berbère), m'ont permis d'explicitier ma démarche sur ce point (voir *Travaux du SELF II*, 1992-1993, Thédél, Université René-Descartes, Paris V, p. 88-96).

12. Paris, Sclaf, 1981, 447 p.

unités qui étaient certes toutes compatibles avec la classe des noms mais qui avaient par ailleurs des compatibilités différentes. Le problème qui est posé ici, c'est de savoir s'il faut multiplier les classes pour ne regrouper ensemble que les unités qui partagent strictement les mêmes compatibilités. Pour ma part, quand il s'agit de déterminants, je donne la priorité à une classe (noyau) essentielle plutôt qu'à des compatibilités de ces mêmes déterminants vers d'autres noyaux.

En malgache, on retrouve un problème analogue : Jean-Michel Builles¹³ dégage, pour les verbes, les déterminants *n-* (passé) et *hu-* (futur), pour les verbes adjectivaux, le déterminant *hu-* (futur), pour les verbes adverbiaux, les déterminants *t-* (passé) et *hu-* (futur). Même si on décide d'identifier *n-* et *t-* comme les variantes d'un seul et même monème de passé, ce passé déterminera les verbes et les adverbiaux mais non les adjectivaux. Donc futur et passé n'ont pas exactement les mêmes compatibilités. Doit-on pour autant s'interdire de les ranger dans la même classe des modalités verbales? Je ne le pense pas.

André Martinet recommande le recours exclusif aux compatibilités (sans mentionner les fonctions). Or, on peut avoir besoin de se référer aux fonctions pour dégager la spécificité de certaines classes; et, d'autre part, on a parfois recours à des critères qui ne sont pas des compatibilités de classe à classe. Par exemple, pour définir les pronoms indéfinis¹⁴, j'ai retenu les trois caractéristiques suivantes :

- (1) l'expansion par *de* ou *d'entre* + nominal au pluriel. Ce qui est fondamental ici, c'est la possibilité de pronominaliser par *en* cette expansion nominale,

je connais quelques-uns de ces étudiants
je connais quelques-uns d'entre eux
j'en connais quelques-uns.
- (2) l'expansion par *de* + adjectif,

il y en a quelques-uns de sympathiques.
- (3) l'expansion par une relative,

il y en a quelques-uns qui travaillent.

13. In *Le verbe en malgache* (à paraître).

14. Voir *Les pronoms indéfinis en français*, Journée d'études, *Hommage à Denise Francois-Geiger*, 5-2-1994.

On le voit, je ne suis pas ici la ligne stricte recommandée par André Martinet, c'est-à-dire que je n'établis pas les compatibilités de classe à classe. Je pense en effet que, d'un point de vue didactique, cela serait trop coûteux et compliquerait les choses sans gain notable. Par exemple, pour (2), il faudrait formuler ainsi : « compatibilité des pronoms indéfinis en tant que noyaux avec la classe des adjectifs, par l'intermédiaire de la préposition *de* ». Pour (3), ce serait encore plus compliqué : « compatibilité des pronoms indéfinis en tant que noyaux avec la classe des verbes par l'intermédiaire d'un pronom relatif ». Pour (1), il ne s'agit même plus de formulation ou de compatibilité, mais de la possibilité de pronominaliser l'expansion partitive par le pronom *en*.

2.4. Il faut aussi reconnaître humblement qu'une théorie donnée ne peut pas tout expliquer. Elle ne peut pas avoir prévu tous les cas de figure et on découvre toujours des problèmes auxquels aucune théorie n'a pensé. Cette constatation entraîne deux conséquences.

- On n'escamote pas les difficultés rencontrées. Au contraire, on les signale explicitement, on amorce une discussion, éventuellement on présente plusieurs solutions descriptives¹⁵. Car ce n'est que par le traitement de ces cas qui résistent à l'analyse qu'on peut faire progresser la théorie.
- Il ne faut pas hésiter à recourir à d'autres outils de description que ceux du fonctionnalisme. Par exemple, la notion de transformation peut fournir des critères formels comme la pronominalisation, la relativation, etc... Elle permet en outre de mieux cerner des phénomènes comme la thématization et la focalisation.

Ceci nous conduit à une question que j'aurais dû poser au début : qu'entend-on par « les acquis de la linguistique » ? — les acquis de la linguistique fonctionnelle ou ceux de la linguistique en général ? Existe-t-il des points sur lesquels les différentes écoles linguistiques seraient d'accord ?

Pour conclure, il y a une ambiguïté de ce terme *grammaire* : s'il s'agit d'un manuel, il faut, bien entendu, l'adapter au niveau

15. Un des mérites de la *Grammaire critique du français* de Marc Wilmet (Hachette Duculot, 1997, 670 p.), c'est justement cet aspect critique.

des élèves concernés. S'il s'agit d'une description, il faut viser un large public tout en restant le plus rigoureux et le plus clair possible.

J'ajouterai qu'une grammaire ainsi conçue, enseignée non comme un simple savoir mais comme un savoir-faire, une pratique, atteint un but plus important que la seule linguistique : elle apprend aussi à penser.